

Droit et psychiatrie

Par **Guillaume81**, le **24/08/2018** à **10:57**

Bonjour à tous,

Je rentre en droit dans le but de devenir Notaire, seulement voilà depuis quelques temps, je m'intéresse de plus en plus au milieu psychiatrique.

Mon problème est que ce sont les études de droit qui m'intéressent et non pas médecine, du coup je me suis à rechercher une façon de faire les deux.

Ce après quoi j'ai trouvé une formation appelée Droit, psychiatrie et santé mentale.

Seulement je ne trouve rien de bien intéressant au sujet de cette formation

Mis à part le temps de la formation et le coût.

Je voudrais savoir si l'un d'entre vous en sait en peu plus, comme les débouchés possible, les matières enseignées ou encore si cela ne s'éloigne pas trop du droit.

Merci de toute vos réponses quelques elles soient

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/08/2018** à **11:55**

Bonjour

Beaucoup d'étudiants en droit ont une passion pour des matières non juridiques.

Cependant, il faut faire un choix.

Moi par exemple je suis féru de littérature et d'histoire.

Mais cela reste des passions que j'entretiens à côté de mes études de droit.

Je ne regrette pas d'avoir choisi le droit plutôt que les lettres ou l'histoire, car le droit pour moi est bien plus qu'une passion c'est une vocation.

Pour en venir à vous, il faut vous poser la question. Est-ce que vous voyez plus travailler dans le domaine du droit ou de la psychiatrie.

Il n'y a pas de vraiment de métier qui allie les deux. Certes, les directeurs d'hôpitaux ont passés un concours de la fonction publique, certains ont un Master en droit.

Cela dit, vous ne serez pas en contact avec les patients ou du moins pas de la même manière que les médecins. Le directeur a un rôle administratif.

Il faut vous demander qu'est-ce qui vous attire le plus.

Mais je crois que vous connaissez déjà la réponse vu que la médecine ne vous intéresse pas.

Or, les psychiatres sont des médecins.

Par **MorganM**, le **24/08/2018** à **22:39**

Je rejoins Isidore Beautrelet. Le droit et la médecine sont deux matières différentes. Il n'est pas vraiment possible - à mon sens - de concilier les deux. Même une matière telle que le droit de la santé a, à mon sens, des "préoccupations" bien distinctes de celles de la médecine. Pour schématiser, ce n'est pas parce que l'intitulé le laisse penser que vous allez alterner entre une activité de médecin et d'avocat...

Franchement, je ne vois absolument pas dans quoi la formation que vous citez pourrait déboucher. Lorsque vous dites que vous vous intéressez à la psychiatrie, c'est probablement la substance même de la matière qui vous plaît, sa technicité, sa clinique.... autant d'aspects qui vous intéressent mais qui sont propres au champ de la médecine et qui n'ont rien à voir avec le droit. Dans une telle formation, vous n'allez pas apprendre à diagnostiquer tel ou tel symptôme (puisqu'il s'agit du rôle d'un médecin psychiatre).

A mon avis, le recoupement de ces deux matières implique que ce sera plutôt le contexte dans lequel vous travaillerez qui vous rappellera la psychiatrie, et non la substance de votre travail. Cela revient à ce que dit Isidore Beautrelet : si par exemple vous travaillez en tant que directeur d'hôpital, le contexte dans lequel vous travaillerez sera incontestablement celui de la médecine, mais votre travail demeurera administratif..

C'est un peu pareil que le juge de la liberté et de la détention statue en matière d'hospitalisation d'office.. Quand bien même il peut être amené à travailler sur un dossier d'une personne sous soins psychiatriques, son rôle sera d'interpréter la situation de ladite personne à la lumière du droit compte-tenu des rapports établis par le psychiatre... Le contexte est bien le milieu psychiatrique mais il n'en demeure pas moins que la substance de son travail n'est pas médicale.